

CONSEIL MUNICIPAL

DU 01/06/05

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, Maires Adjointes COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette
Absents excusés	GINDRE Nicolas GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

Mme Catherine JOUFFROY donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 17/05/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DOSSIER SIMON JC / COMMUNE DE SEPTMONCEL

M. le Maire fait part des suites d'un second recours en référé déposé par M. JC Simon au Tribunal Administratif. La procédure est caduque pour vice de forme mais le requérant a décidé de renouveler ses plaintes.

Après avoir fait un rappel historique par lecture d'un courrier adressé au Tribunal Administratif, M. Le Maire fait part du courrier de M. JC Simon sollicitant la présentation de sa requête au Conseil Municipal. Après accord des membres du Conseil Municipal, Mrs JC Simon et Eric Henriot présentent les motifs de leur contestation :

- Un manque d'information sans enquête publique
- Un dossier contestable au vu des avis de la DIREN
- Un impact démesuré sur l'environnement naturel

Il est signalé que la société GRANIOU a été dessaisie du dossier et que seuls les avocats de SFR sont à même de répondre à ce dossier.

Après diverses remarques au niveau de la qualité de l'instruction de ce dossier, M. Le Maire signataire de la Déclaration de Travaux préfère se retirer afin de laisser débattre librement les membres du Conseil Municipal. La présidence est confiée à Mme Catherine Jouffroy.

M. JC Simon, après présentation de son dossier, souligne que les riverains sont décidés à aller jusqu'au bout. M. Henriot quant à lui, apporte un complément sur les risques (site internet du Sénat) qui spécifie que la société implantant des pylônes est tenue d'afficher les risques sanitaires.

M. Freddy Blanc propose que le pylône soit déplacé et souhaite que la commune se porte acquéreur d'un terrain.

Après exposé, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la Déclaration de Travaux et souhaite envisager un autre emplacement.

A son retour, M. le Maire prend connaissance de la position du Conseil Municipal et demande la rédaction de la délibération par le Conseil Municipal.

Après divers échanges, M. Le Maire exprime son désaccord quant à la formulation « le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la déclaration de travaux » et rappelle que la déclaration de travaux a été présentée au Conseil Municipal le 2 mars 2005, avant d'être signée par ses soins le 29/03/05.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'entend sur le texte suivant :

Au vu de la requête de M. Jean-Claude Simon et de M. Henriot, considérant les plaintes engagées au tribunal administratif par lesdites personnes, reconsidérant par ailleurs la question en terme d'impact suite au photo-montage produit par les riverains.

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite :

- Promouvoir la recherche d'une solution amiable
- Un réexamen du dossier avec la société SFR
- Une recherche d'accord susceptible d'apaiser les esprits sur la commune
- Un retrait des plaintes dès lors qu'une autre solution paraît envisageable

Suzanne Grossiord souhaite que le Parc Naturel Régional soit à nouveau interrogé sur la question.

M. Freddy Blanc se retire à 23h05.

II. VENTE DE PARCELLES AU CURTILLET

Le Conseil Municipal prend connaissance des courriers en date du 12/05/05 de M & Mme Legrand Stéphane et de Mme Arfeux Françoise se portant respectivement acquéreurs des parcelles n°11 et n°12 du lotissement.

M. Le Maire expose la demande des acquéreurs concernant une redistribution des parcelles.

Considérant la question, le Conseil Municipal souhaite apporter une réponse favorable. Compte tenu des délais de procédure et étant donné que le règlement de lotissement qui a plus de 10 ans le 21 juin prochain, la question sera réglée sans autres formalités.

Le Conseil Municipal accepte de mandater M. Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. ELECTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE

L'arrêté préfectoral fixe le premier tour des élections municipales partielles au 12 juin 2005. Une liste de 4 candidats (Gini Patrick, Nembrini Nathalie, Michaud Sylvie et Rolandez Alain) est d'ores et déjà déposée en Mairie.

Il est par ailleurs discuté du planning des élections.

IV. COURRIERS DIVERS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Demande d'emploi d'été de Melle Cynthia MERCE

Le conseil Municipal prend connaissance du courrier de Melle Cynthia Merce. Il est rappelé que 3 candidatures ont déjà été reçues antérieurement.

Le Conseil Municipal regrette de ne pouvoir proposer un travail administratif à Mlle Merce et décide de retenir les candidatures de :

- Cédric Guyard pour une période de 3 semaines pour travaux divers

- Jérôme Sabaton pour une période de 3 semaines pour travaux divers
- Géraldine Vuillermoz pour des travaux de peinture et lasurage notamment pour les huisseries du Cantou.

2) Courrier de l'Association des Maires de France

L'AMF sollicite le soutien avec vote d'une motion pour soutenir la candidature de Paris aux jeux Olympiques 2012.

Après l'exposé de divers points de vue, le Conseil Municipal délibère par 2 voix pour, une contre et 6 abstentions.

3) Courrier de demande de subvention de l'Association Jurassienne des Auteurs.

Après présentation de cette nouvelle association, le Conseil Municipal est favorable à allouer sur les crédits de subventions votés, une somme de 60€ pris sur la somme initialement attribuée à YAKA-PROD et qui a été refusé par l'association suite au retrait de projet sur la Commune de Septmoncel.

La bibliothèque recevra en échange 2 ouvrages.

4) Courrier de la chambre d'agriculture.

M. Le Maire fait part du courrier de la chambre d'Agriculture sur la mise en place de projets locaux d'agriculture durable.

5) Remplacement de Mme Cortinovis Sylviane

Mme Cortinovis, agent d'entretien pour le ménage de la Mairie et du Presbytère a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 juin 2005.

Le Conseil Municipal souhaite proposer ce poste d'appoint en complément horaire à Mme Aline Legrand, agent contractuel de la Mairie.

6) Demande d'emploi de Mme Gautier Sylvie

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de demande d'emploi de Mme Sylvie Gautier sans donner de suite favorable à ce jour.

7) Décharge Communale

Suite à la circulaire préfectorale n°34 de 2004 et pour donner réponse au courrier de la Direction des Actions Interministérielles et des Collectivités locales, le Conseil Municipal est favorable à voir prendre un arrêté de décharges de matériaux inertes en contre-bas de la station d'épuration si toutes conditions requises le permette. M. le Maire liste les déchets autorisés : le béton armé ou non, les pierres, les tuiles, céramiques, les enrobés bitumineux sans goudron, les terres granulats et gravats non pollués, les boues de dragage non polluées, les ballasts de voie, les matériaux d'isolation ne contenant pas d'amiante. S'agissant des déchets verts, il n'y a pas autorisation de dépôt et le compostage doit être encouragé.

Le dépôt des déchets doit être systématiquement contrôlé par la Commune.

8) Système d'Information Géographique

M. le Maire fait part du dossier transmis par le Syndicat des Eaux des Rousses concernant la mise à disposition et l'installation d'un logiciel avec plans cadastraux et réseaux.

Le coût total s'élèverait à 4153€ HT, formation comprise. Il est rappelé qu'une somme avait été allouée au budget primitif 2005.

9) Congés spéciaux territoriaux

En l'absence de textes généraux sur les autorisations spéciales d'absence accordés aux fonctionnaires de collectivité territoriale et considérant la question abordée en Communauté de Communes, le Conseil Municipal décide de déterminer l'octroi de journées dont les durées sont fixées de la manière suivante :

<u>Naissances ou adoptions :</u>	5 jours
<u>Mariage de l'agent :</u>	3 jours
<u>Mariage d'un enfant de l'agent :</u>	3 jours
<u>Mariage des père, mère, frère, sœur :</u>	1 jour
<u>Décès du conjoint ou d'un enfant :</u>	5 jours
<u>Décès des pères, mères, frère, sœur :</u>	3 jours
<u>Décès des beau-père, belle-mère :</u>	2 jours
<u>Décès d'autres ascendants ou descendants :</u>	0.5 jour
<u>Maladie grave d'un enfant ou du Conjoint avec hospitalisation :</u>	3 jours
<u>Déménagement :</u>	1 jour
<u>Soin d'un enfant malade :</u>	
6 jours si le conjoint ne bénéficie pas du même avantage, dans le cas contraire 3 jours.	
Des facilités d'horaires sont accordées pour les rentrées scolaires	
L'agent doit fournir la preuve de l'événement (acte de décès, certificat médical, etc.)	

10) Chauffage gendarmerie

M. René Comoy indique qu'un premier devis estimatif va être produit incessamment.

11) Fleurissement du village

M. Maurice Gauthier-Clerc demande si la commission a prévu un projet particulier par rapport au concours mis en place par la Communauté de Communes. Mis à part l'aménagement du tournant de la Chaux, il n'est pas prévu d'autres actions spécifiques.

Séance levée à 01 H 05

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 7/06/2005